



Métropole  
du Grand Paris



## TOUT SUR LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

Conformément à la loi Climat et Résilience de 2021, au 1<sup>er</sup> janvier 2025 les véhicules Crit'Air 3, en plus des Crit'Air 4 et 5, sont **limités dans la ZFE** qui concerne **77 communes**. Cela concerne :

### VOITURES, VÉHICULES UTILITAIRES ET 2 ROUES

du lundi au vendredi de 8h à 20h  
(sauf jours fériés)



### POIDS LOURDS

7 jours sur 7 de 8h à 20h



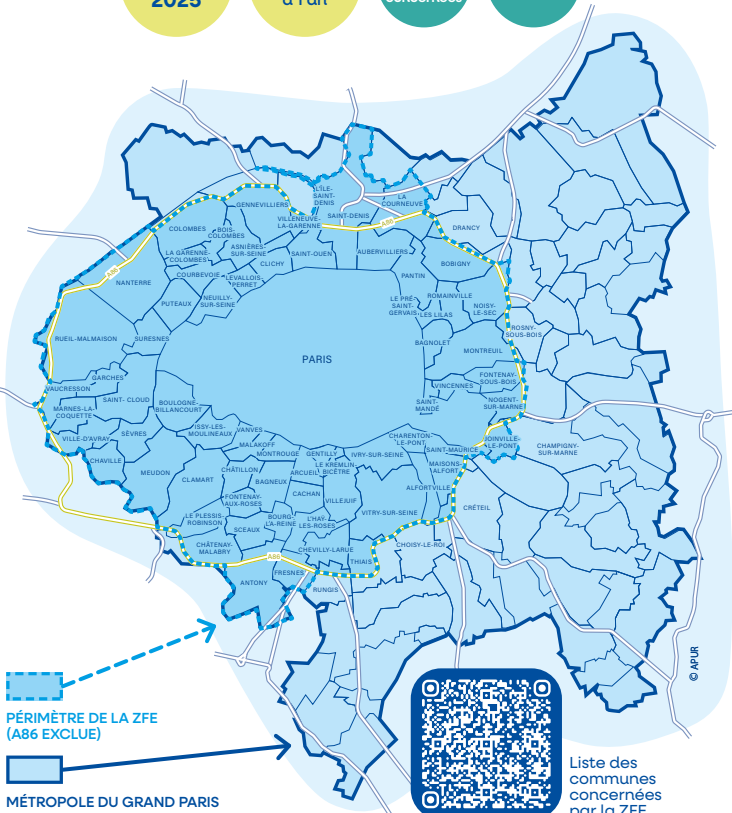
### CARTE DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

1<sup>ER</sup>  
JANVIER  
2025

Une période  
pédagogique  
d'1 an

77  
communes  
concernées

5,61M  
d'habitants



PÉRIMÈTRE DE LA ZFE  
(A86 EXCLUE)

MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

Liste des  
communes  
concernées  
par la ZFE

### FAQ

Suis-je concerné par la mesure ?

Oui, vous entrez dans une ZFE où la circulation des véhicules les plus polluants est restreinte.

Est-ce que je suis sanctionné ?

Non, il n'y a pas de sanction avant 2026. La mise en place de la ZFE est progressive avec une période pédagogique d'un an. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, les contrôles sont ponctuels et informatifs.

Comment demander une dérogation ?

Il est possible de demander une dérogation ou un Pass ZFE en ligne.

La vignette Crit'Air est elle obligatoire ?

Pour circuler dans la ZFE, il est obligatoire d'avoir apposé la vignette Crit'Air sur le pare-brise du véhicule.

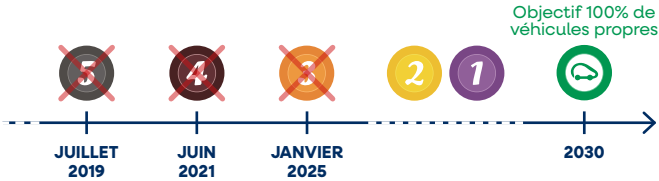


Métropole  
du Grand Paris

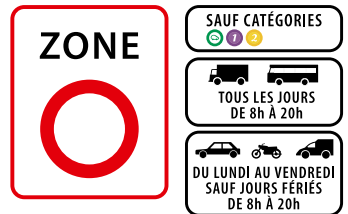


# TOUT SUR LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

## CALENDRIER DES RESTRICTIONS DE CIRCULATION



LE PÉRIMÈTRE DE LA ZFE DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS EST DÉLIMITÉ PAR DES PANNEAUX DE SIGNALISATION :



## VOTRE VÉHICULE DOIT ÊTRE ÉQUIPÉ D'UNE VIGNETTE CRIT'AIR :

Comment vérifier et obtenir sa vignette Crit'Air ?  
en ligne ou par courrier via [certificat-air.gouv.fr](https://certificat-air.gouv.fr)

Combien coûte une vignette ?  
**3,81€\***

L'absence de vignette est sanctionnable, même pendant la période pédagogique.

\*Frais de port inclus. Tarif en vigueur au 01/01/2025.

## LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS VOUS ACCOMPAGNE

### AIDES\*

La Métropole soutient ses habitants via son dispositif « **Métropole roule propre !** »\*\*  
(en complément du Bonus écologique).

Jusqu'à **10 000€** d'aides cumulées pour l'achat d'un véhicule neuf propre

Jusqu'à **3 000€** d'aides pour l'achat d'un véhicule d'occasion propre

Un microcrédit allant jusqu'à **5 000€** mis en place par l'État pour les plus modestes

Jusqu'à 1 400 € d'aide pour l'achat d'un 2-roues, 3-roues, quadricycle électrique et jusqu'à 500 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

\*En vigueur au 31/12/2024 \*\*Sur présentation d'un justificatif de domicile dans la Métropole du Grand Paris

### DÉROGATIONS

Dès la période pédagogique, la Métropole du Grand Paris prévoit :

22 types de dérogations pour les **professionnels** et des demandes spécifiques

Un **Pass ZFE 24h de 24 jours** permettant aux **particuliers** de circuler dans la ZFE en plus des week-ends et des jours fériés

TOUTES LES INFORMATIONS, LES AIDES ET LES DÉROGATIONS SUR :

[www.metropolegrandparis.fr/zfe](https://www.metropolegrandparis.fr/zfe)

Pour contacter notre service de **Conseil en mobilité**, composez le numéro vert gratuit :

N°Vert

0 805 29 93 09

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 13H ET DE 16H À 19H. LE SAMEDI DE 9H30 À 12H.

**FRANCE  
NATION  
VERTE**  
Agir • Mobiliser • Accélérer